

L'opacité du système d'homologation des pesticides aurait pu demeurer encore longtemps dans le marbre de la loi

Le 16 janvier, le Parlement européen a adopté à une forte majorité le rapport de la Commission parlementaire spéciale sur les pesticides. Un signal positif, note, dans sa chronique, Stéphane Foucart, journaliste au « Monde ».

Par Stéphane Foucart Publié le 20 janvier à 11h02, mis à jour à 06h56

https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/19/l-opacite-du-systeme-d-homologation-des-pesticides-auroit-pu-demeurer-encore-longtemps-dans-le-marbre-de-la-loi_5411562_3232.html

Chronique. Mercredi 16 janvier, le Parlement européen a adopté à une forte majorité le rapport de la Commission parlementaire spéciale sur les pesticides, dite « Commission PEST », créée voilà un an dans la foulée des [révélations du Monde sur les « Monsanto papers »](#) (ces documents secrets dévoilant les stratégies mises en œuvre par la firme pour défendre son produit-phare, le glyphosate).

Plus des trois quarts des eurodéputés ont voté le rapport, qui demande de multiples améliorations du système d'évaluation et d'homologation des pesticides de l'Union européenne (UE).

Une bataille d'amendements a bien eu lieu en séance plénière – une part de l'extrême droite ayant répercuté les arguments des industriels de l'agrochimie – mais ce sont au final 77 % des parlementaires qui ont voté le rapport présenté par la Commission PEST.

Lire aussi. [« Glyphosate : comment s'en sortir » : stupeurs et tremblements](#)

Pour son président, l'eurodéputé Eric Andrieu (Socialistes et démocrates), ce vote consacre avant tout « une victoire démocratique », obtenue grâce à une alliance large et inattendue, allant du Parti populaire européen (PPE) aux Verts. Mais l'ampleur de cette alliance signale aussi, en creux, la profondeur et la gravité des problèmes qui minent la confiance dans le système actuel d'homologation des pesticides.

Car, que l'on soit de droite ou de gauche, écologiste radical ou transhumaniste, croissant ou décroissant, agriculteur ou « écolo-bio-bobo », il est très difficile d'adhérer honnêtement à l'idée que l'entreprise demandant l'autorisation d'un agrottoxique puisse choisir l'Etat-membre qui sera chargé de son évaluation préliminaire – dans le cas du glyphosate, Monsanto avait opté pour l'Allemagne. Dans quel autre système l'évalué choisit-il ainsi son évaluateur ?

Des dangers considérables

De même, où que l'on se situe sur l'échiquier politique, on ne peut que s'étonner du fait que les études réglementaires fondant la décision d'autoriser une substance – qui finira dans les assiettes de 500 millions de personnes –, soient non seulement réalisées et/ou financées par les industriels, mais qu'elles doivent en sus demeurer confidentielles. A la vérité, c'est indéfendable et c'est pourtant aujourd'hui le cas.

Les historiens des sciences spécialistes de la régulation des substances toxiques ont, dans leurs manuels, de nombreuses situations montrant les dangers considérables d'une telle opacité. L'histoire fourmille d'exemples, l'actualité aussi.

Tout récemment, trois chercheurs ont forcé l'accès aux tests réglementaires fournis par l'agrochimiste Dow Agrosiences à la fin des années 1990, en vue de l'homologation d'un insecticide, le chlorpyrifos. Ils ont pour cela dû utiliser la loi suédoise sur la transparence des documents administratifs et ont bataillé ferme pour obtenir les données en question.

En les réanalysant minutieusement, ils ont démontré que les effets toxiques de ce produit pour le développement du cerveau étaient demeurés sous le radar de la vigilance des autorités sanitaires. Si ces données avaient été publiques, il ne fait aucun doute que cette négligence aurait été repérée bien plus tôt. En l'occurrence, il a fallu attendre deux décennies, et des dégâts sanitaires probablement importants, pour lancer l'alerte.

Etudes non fiables

De même, d'autres travaux tout juste publiés indiquent qu'environ 99 % des études réglementaires confidentielles utilisées par les autorités américaines pour réévaluer le glyphosate ou les produits à base de glyphosate, ne leur trouvent aucun effet génotoxique, alors que près de 70 % des études sur le sujet publiées dans la littérature scientifique indiquent, au contraire, de tels effets...

Qui peut croire que, sur une question aussi précise, 70 % des études publiées se trompent ? Qui peut faire plus confiance à des études anonymes financées par l'industrie et que nul n'a le droit de consulter, qu'à des travaux conduits par des chercheurs d'organismes de recherche publics, publiés dans la littérature savante après revue par les pairs ? Réponse : les régulateurs européens.

C'est ce qu'indique une enquête menée par des chasseurs de plagiat, mandatés par trois eurodéputés, dont l'un des rapporteurs de la Commission PEST, Bart Staes (Vert). Dans leur rapport d'évaluation du glyphosate, les experts allemands ont copié-collé, depuis le dossier soumis par Monsanto, la plus grande part des sections dévolues à l'analyse de la littérature indépendante... Sans surprise, presque toutes les études publiées dans les revues savantes ont été jugées non fiables.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Glyphosate : les autorités sanitaires ont plagié Monsanto](#)

Inscrite de longue date dans la réglementation, l'opacité du système d'homologation des pesticides aurait pu demeurer encore longtemps dans le marbre de la loi. En ces temps de défiance à l'égard des corps intermédiaires, il n'est pas inutile de le rappeler : il a fallu des journalistes pour révéler le scandale des Monsanto papers, des ONG pour organiser une initiative citoyenne européenne qui a rassemblé 1,3 million de signatures et l'engagement des parlementaires de la Commission PEST pour contraindre Bruxelles à rouvrir le dossier et refondre le système ; le processus est en cours et la bataille loin d'être achevée.

Stéphane Foucart

P.S. Voilà deux semaines, dans ces mêmes colonnes, trente-quatre députés Les Républicains (LR) étaient épinglés pour cause de double discours. Leurs signatures se retrouvaient dans une tribune alarmante appelant à un plan d'urgence pour sauver les abeilles et aussi au pied d'amendements au projet de loi « EGAlim » visant à affaiblir les mesures destinées à limiter l'usage des pesticides.

Sans remettre en cause nos informations, Martial Saddier, député (LR) de Haute-Savoie fait valoir un engagement ancien sur le sujet et précise qu'il a par le passé pris des positions opposées à son camp politique, en faveur de la préservation des butineuses. Vérifications faites, c'est exact ; il est juste de le préciser.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [« Sur les 36 députés signataires de l'appel à sauver les abeilles, 30 ont soutenu au moins un amendement contestant l'interdiction des néonicotinoïdes »](#)

Stéphane Foucart